



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
11	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
13	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
14	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
15	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
16	MERY	FONTAINE Nathalie	
17	MOUXY	PERSON Armelle	
18	ONTEX	CARRIER Christiane	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
20	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
21	SAINT OURS	ALLARD Louis	
22	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
23	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
24	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
25	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
26	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
27	VOGLANS	MERCIER Yves	

22 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 JUIN 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 17 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents et 2 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2024

Exécutoire le : 10 JUIL. 2024

Publié / Notifiée le : 10 JUIL. 2024

Visée le : 09 JUIL. 2024

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°2024-014 : Contrats d'assurances Grand Lac - Attribution

Monsieur le Président rappelle l'objet du marché qui consiste en la passation de marchés d'assurance pour des contrats de :

- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Flotte véhicules et risques annexes
- Lot 3 : Atteintes à l'environnement
- Lot 4 : Embarcations
- Lot 5 : Atteintes au systèmes informatiques (« cyber risque »).
- Lot 6 : Protection fonctionnelle
- Lot 7 : Protection juridique.

Pour rappel le contrat de responsabilité civile avait quant à lui été attribué pour 6 ans lors du bureau du 7 novembre 2023.

Les marchés sont passés pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix,
- 40% valeur technique de l'offre au vu du mémoire technique.

La procédure suivie est un appel d'offre ouvert.

La date limite de réception des offres a été fixée au 27 mai 2024.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 18 juin 2024 propose l'attribution suivante :

N°	LOTS	Cotisation 2025 estimée	Proposition de la CAO
1	Dommages aux biens immobiliers et mobiliers	-	Infructueux : absence d'offre - Relance du marché en appel d'offres en ouvrant plus largement aux variantes
2	Flotte véhicules et risques annexes		Infructueux : offre inacceptable - Relance du marché en ouvrant plus largement aux variantes
3	Atteintes à l'environnement	10 900,00 €	Attribuer à BERKSHIRE / SAGA solution de base
4	Embarcations	3 479,90 €	Attribution à GENERALI / ACL courtage solution de base
5	Atteintes au système d'information (« Cyber Risque »)	-	Infructueux : absence d'offre - Relance du marché en à gré

6	Protection fonctionnelle	-	Infructueux :absence d'offre - Relance du marché en gré à gré
7	Protection juridique	1 074,39 €	Attribution à RELYENS

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à disposition auprès du service marché.

Les crédits devront faire l'objet d'une inscription annuelle aux différents budgets concernés (imputation budgétaire : Nature 6161).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution des marchés aux entreprises indiquées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises indiquées.

<ul style="list-style-type: none"> - Délégués en exercice : 33 - Présents : 27 - Présents et représentés : 29 - Votants : 29 - Pour : 29 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Blancs : 0
--

Aix-les-Bains, le 2 juillet 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 5 : Marché n.2024-014 : Contrats d'assurances Grand Lac - Attribution

Date de transmission de l'acte : 09/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 09/07/2024

Numéro de l'acte : d5067 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240702-d5067-DE

Date de décision : 02/07/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA